INTRODUCTION

En guise d'introduction, nous vous invitons à passer en revue les données présentées sur la carte-tapis géante. Vous trouverez ci-dessous les sources et les renseignements à voir avec vos élèves avant d'entreprendre toute autre activité. Nous vous recommandons également de prendre le temps de consulter les sources et les données disponibles sur les peuples autochtones (comme les recensements), de constater les inexactitudes qu'elles présentent et de comprendre la raison de ces dernières. La Société géographique royale du Canada a utilisé les données les plus exactes parmi celles qui sont actuellement disponibles. Nous vous suggérons de profiter de l'occasion pour discuter avec votre classe de la qualité et de la disponibilité des données.

Enfin, pour chacun des sujets abordés dans les activités liées à cette carte, un grand nombre de ressources supplémentaires ont été créées et peuvent être intégrées à vos enseignements. Veuillez vous référer à la section des ressources à la fin du Guide d'enseignement pour approfondir les thèmes et les sujets sur lesquels porte la carte.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Voir les différents ensembles de données qui ont servi à la création de la carte-tapis géante.
- Examiner chaque symbole de la carte-tapis géante et apprendre leur signification.

Questions d'enquête et activités exploratoires sur la carte-tapis géante

- **Repérez, tous ensemble ou en petits groupes, tous les symboles et ensembles de données sur la carte-tapis géante.** Déposez un carton sur un exemple de chacun. Parlez de ce que représente chaque symbole, en expliquant d'où proviennent les données et en veillant à ce que les élèves comprennent qu'elles désignent de vraies personnes et de vraies situations.
- **Trouvez votre collectivité sur la carte et déposez-y un cône.** Demandez aux élèves ce qu'ils ont appris en examinant les données et les symboles qui se trouvent dans leur collectivité ou à proximité.
- **Si vous ou vos élèves souhaitez en savoir plus sur certains symboles ou ensembles de données, référez-vous à la section des ressources à la fin du Guide de l'enseignant, ainsi qu'à d'autres sources fiables.** Si possible, communiquez avec des organisations autochtones locales pour en apprendre davantage sur votre collectivité.

Carte de base

Il s'agit d'une projection d'Albers du Canada.

Langue

Les données sur les langues qui se trouvent sur la carte proviennent du Recensement de la population canadienne de 2016. Elles indiquent non seulement les langues et les familles de langues parlées, mais aussi le nombre de locuteurs dans la région. Plus la police est grande, plus le nombre de locuteurs est important. En 2016, plus de 70 langues autochtones ont été recensées, dont 36 étaient parlées par au moins 500 personnes. Environ 260 550 personnes au Canada ont indiqué qu'elles parlaient une langue autochtone assez couramment pour tenir une conversation (première ou deuxième langue), ce qui représente seulement 1,5 % des Autochtones au pays, et 0,7 % de la population canadienne.

Source : Statistique Canada, *La population autochtone au Canada, Recensement de la population de 2016*, statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2017027-fra.htm; *Les langues autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016022/98-200-x2016022-fra.cfm

Ligne du temps

En lisière de la carte-tapis géante se trouve une ligne du temps des grands événements ayant marqué les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada. Votre trousse contient également une ligne du temps produite par le Centre national pour la vérité et réconciliation, à utiliser avec la carte géante.

Sources : Atlas des peuples autochtones du Canada - conçu par la Société géographique royale du Canada conjointement avec Inuit Tapiriit Kanatami, l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil national des Métis, le Centre national pour Vérité et Réconciliation et Indspire.

Pensionnats autochtones

Une école indique l'emplacement historique d'un pensionnat au Canada. Le tout premier a ouvert ses portes en 1831, et le dernier n'a fermé qu'en 1996.

Source : Fondation autochtone de l'espoir, « Reconquérir l'histoire : le système des pensionnats autochtones au Canada », lesenfantsdevenus.ca/fr/timeline/

Réserves

Une réserve est un territoire réservé à une Première Nation en vertu d'un contrat avec l'État canadien (la « Couronne »). Les réserves sont régies par la Loi sur les Indiens, et ce sont les conseils de bande et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada qui gèrent le droit de résidence.

Sources : Historica Canada, « Réserves », encyclopediecanadienne.ca/fr/article/reserves-2/; Indigenous Corporate Training Inc., « 8 First Nation reserve FAQs », ictinc.ca/blog/8-first-nation-reserve-faqs [anglais seulement]; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html.

Parcelle de terre de réserve

Une parcelle de terre de réserve est une portion de terrain mise de côté à l'usage et au profit d'une Première Nation, dont le titre de propriété est détenu par la Couronne (gouvernement du Canada). Elle est annexée à une réserve existante.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Gestion foncière », aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100034737/1100100034738.

Parcelle de terre de réserve attribuée à une bande

L'attribution est le processus par lequel le gouvernement fédéral accorde le statut de réserve à une parcelle de terre, qui est alors annexée à une réserve existante appartenant à une Première Nation. On appelle également cette parcelle de terre un « ajout à la réserve ».

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Ajouts aux réserves », aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332267668918/1332267748447.

Réserve indienne (États-Unis)

Les États-Unis ont eux aussi des réserves. Il s'agit d'une portion de terrain faisant office de territoire tribal permanent qui est attribuée à une ou des tribus en vertu d'un traité ou autre accord avec les États-Unis, d'un décret présidentiel, d'une loi fédérale ou d'une mesure administrative. La terre est détenue par le gouvernement fédéral pour le compte de la tribu.

Source : U.S. Department of the Interior, Indian Affairs, « Frequently Asked Questions », bia.gov/frequently-asked-questions [anglais seulement].

Conseil tribal

Un conseil tribal est un regroupement régional de Premières Nations qui ont des intérêts communs, et qui ont volontairement joint leurs forces afin d'offrir des services à leurs membres.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Politique sur le programme de financement des conseils tribaux », aadnc-aandc.gc.ca/fra/1386290996817/1386291051138.

Bande affiliée au conseil tribal

Une bande membre d'un conseil tribal.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Politique sur le programme de financement des conseils tribaux », aadnc-aandc.gc.ca/fra/1386290996817/1386291051138

Revendication territoriale non résolue

Territoires pour lesquels le gouvernement du Canada a failli à ses obligations découlant de traités historiques ou de la Loi sur les Indiens. Ces revendications peuvent notamment porter sur l'allocation inadéquate de terres de réserve, le défaut de protéger des terres de réserve contre des dispositions ou des locations illégales, des actes frauduleux de la part d'employés du gouvernement ou la mauvaise administration des fonds et d'autres biens appartenant aux Premières Nations. Les revendications particulières sont réglées par la négociation ou par une action en justice. Les règlements correspondants peuvent prévoir des compensations financières ou foncières.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Historica Canada -Revendications territoriales des Autochtones : encyclopediecanadienne.ca/fr/article/revendications-territoriales-des-autochtones/

Traité historique

Traités conclus entre 1701 et 1923 entre des Premières Nations et le gouvernement fédéral alors en place.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Canada rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028574/1529354437231

Traité moderne

Les revendications territoriales globales, qui portent sur des affaires non réglées dans des traités canadiens, mènent à l'élaboration de traités modernes lorsque les revendications et les droits fonciers des Autochtones n'ont pas été définis par un traité ou une autre mesure juridique.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028574/1529354437231

Terre visée par un traité moderne

Les terres visées par un traité moderne sont des terres allouées aux Premières Nations dans le cadre de négociations de revendications territoriales globales.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada aadnc-aandc.gc.ca/fra/1373385502190/1373385561540

Terre visée par un traité moderne et allouée à une Première Nation

Terres visées par un traité moderne qui ont été allouées à une Première Nation en particulier.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014174/1100100014179

Village avec une population métisse établie

Malgré le déplacement de nombreux Métis de leur terre natale traditionnelle, il existe encore de nombreux villages où les Métis constituent la population majoritaire. Les Métis qui vivent dans ces localités le font depuis plusieurs générations et le nombre de résidents dans chaque village varie généralement de quelques centaines à quelques milliers.

Les villages métis sont géographiquement plus grands qu'un hameau, mais plus petits qu'une ville ou un établissement et ils sont communs dans les régions rurales des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Ces villages sont différents des établissements métis (qui ne se trouvent qu'en Alberta), car ils ne sont pas officiellement considérés comme faisant partie de l'assise territoriale des Métis reconnue par le gouvernement. Le Conseil National des Métis dirige actuellement des efforts pour s'assurer que la population métisse retrouve la propriété de ces villages.

Source: Métis Nation, metisnation.ca/wp-content/uploads/2018/06/Newsletter-June-20181.pdf [anglais seulement].

Établissement métis

Au Canada, les établissements métis de l'Alberta sont la seule assise territoriale des Métis reconnue. Au nombre de huit et d'une superficie totale de 1,25 million d'acres, ils se situent principalement dans le Centre-Est et le Nord de l'Alberta. Chacun de ces établissements est administré par un conseil de cinq membres élus, qui adopte des règlements de gouvernance locale, régit l'appartenance à l'établissement et le processus d'attribution des terres, et s'occupe de la gestion et de la prestation de programmes et de services.

Les huit établissements métis de l'Alberta qui constituent la seule assise territoriale des Métis au Canada sont les suivants :

- Établissement métis de Buffalo Lake;
- Établissement métis d'East Prairie;
- Établissement métis d'Elizabeth;
- Établissement métis de Fishing Lake;
- Établissement métis de Gift Lake;
- Établissement métis de Kikino;
- Établissement métis de Paddle Prairie;
- Établissement métis de Peavine.

Source : Alberta Indigenous Relations, *Metis Settlements Land Registry*, mslr.gov.ab.ca/map.asp [anglais seulement].

Inuit Nunangat

On compte quatre régions inuites au Canada, qui forment ce qu'on appelle l'« Inuit Nunangat ». Ce terme inuit canadien désigne le territoire traditionnel situé aussi bien sur la terre que sur l'eau ou la glace, éléments qui, selon les Inuits, font partie intégrante de leur culture et de leur mode de vie. Les quatre régions de l'Inuit Nunangat sont le Nunavut, la région désignée des Inuvialuits (Territoires du Nord-Ouest), le Nunavik (nord du Québec) et le Nunatsiavut (Nord du Labrador).

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Inuit », aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014187/1100100014191.

Communauté inuite

On appelle « communautés inuites » les lieux où se concentre la population inuite. Il y en a 53 dans l'Inuit Nunangat.

Source : Inuit Tapiriit Kanatami, « About Canadian Inuit », itk.ca/about-canadian-inuit/ [anglais seulement].

Zone de règlement de revendications territoriales/appartenance à une communauté

Ces terres sont des zones attribuées à des communautés spécifiques dans le cadre d'accords sur des revendications territoriales. La couleur du contour indique quelles communautés possèdent ces terres.

Source : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « Inuit », aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014187/1100100014191

Ville à forte population autochtone

Villes qui ne sont pas désignées comme des communautés autochtones, mais dont une partie importante des résidents se considèrent comme Autochtones.

Source : Statistique Canada, « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm.

Le logo de l'Atlas des peuples autochtones du Canada : une empreinte

« Bien que valorisante, l'image du logo dans sa forme la plus élémentaire représente un travail difficile : l'incarnation d'une idée en un unique symbole à l'aide de lignes, de formes et de couleurs. Bref, il s'agit de l'expression d'une idée ou d'un sentiment à un public pour lui permettre de se lier à cette abstraction grâce à seule une image marquante. La planification et la recherche sont si importantes puisque le ciblage des groupes démographiques particuliers (qu'il s'agisse de l'âge, du genre, de la religion, de l'état civil, des intérêts, de l'attitude ou de la culture) favorise la connexion visuelle. Au cours de ma carrière, j'ai eu le plaisir de collaborer avec une clientèle extrêmement variée. Sans aucun doute, les résultats qui ont été pour moi les plus gratifiants étaient obtenus en collaboration avec les projets autochtones.

La conception de logos pour des organismes autochtones constitue souvent un défi unique dans des situations où beaucoup de collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis sont représentées par un seul symbole visuel. Dans ces cas, mon objectif est toujours de créer une image équilibrée qui sera liée à toutes les nations, de manière plus juste et fidèle. C'est un défi que j'ai rencontré souvent au cours de ma carrière, mais jamais pour un projet aussi important que l'Atlas des peuples autochtones du Canada. Le principe directeur de ce logo à multiples facettes était de faire valoir géographiquement les cultures autochtones au Canada. Voici les symboles, et leurs significations d'après moi, qui constituent les logos des peuples autochtones du Canada. »

(Shaun Vincent, concepteur graphique)

RÉPARTITION DU LOGO ET SIGNIFICATION

AIGLE,
FORCE ET FIERTÉ

OMBLE CHEVALIER,
ALIMENTATION
ET DURABILITÉ

L'EAU ET LES
COURS D'EAU,
LA VIE

LE CIEL DES PRAIRIES,
SPIRITUALITÉ ET
CONTEMPLATION

MÉTIS, PERLAGE
INTÉGRATION ET VALORISATION
DE LA CULTURE

ARBRES,
CROISSANCE ET
RENOUVELLEMENT

INUKSHUK,
ÉCOUTE ET
COMMUNICATION

ULU, OUTILS,
VALORISATION DES
MÈRES ET DES SOINS

CAPTEUR DE RÊVES,
AUTORÉFLEXION ET
AMBITIONS

MÈRE ET FILLE,
VALORISATION DES
FEMMES AUTOCHTONES,
RÉCONCILIATION, DEUIL
ET AMOUR

LOUP,
CONCENTRATION ET
RENAISSANCE

QUATRE DIRECTIONS
LA ROUE MÉDICALE ET
LA TRADITION

LA BOUSSOLE,
DIRECTION ET ORIENTATION